



EUROPÄISCHE SCHULE FRANKFURT AM MAIN • Praunheimer Weg 126 • D-60439 Frankfurt

Tel.: 069-92 88 74-0

Fax: 069-92 88 74-74

### Information et accord concernant le voyage scolaire

Nom de l'élève .....

Adresse.....

Téléphone des parents / du tuteur, qui devra être joignable pendant le voyage :

Privé: ..... Professionnel :.....

### Information médicale

Condition médicale particulière ou incapacité physique (même temporaire) qui peut gêner l'élève durant le voyage :

.....  
.....

Nom et type des médicaments que l'élève doit nécessairement emporter :

.....

### Accord

Tous les participants du voyage scolaire acceptent les conditions suivantes comme essentielles au bon déroulement du séjour:

1. Ce voyage est un voyage scolaire, les règles de l'école y sont appliquées et respectées avec rigueur. Les élèves qui y participent (même majeurs) demeurent sous la surveillance des professeurs.
2. Chaque participant contribue au bon déroulement du séjour grâce à une conduite irréprochable et un comportement responsable.
3. Tous les participants devront prendre une part active aux objectifs pédagogiques du voyage scolaire qui incluent des tâches préparatoires, des activités durant le voyage même ainsi que la production de travaux individuels à la fin du séjour. Toutes les sections devront par la suite contribuer au journal de l'école en présentant des travaux en rapport avec leur voyage scolaire.
4. Chaque participant ne pourra se promener, faire des visites ou autres activités de manière indépendante qu'en groupe de 3 élèves au minimum et après avoir demandé personnellement l'autorisation à un professeur. L'utilisation des transports en commun sans l'accompagnement ou

l'autorisation d'un professeur est strictement interdite.

5. Chaque participant devra respecter les heures et les lieux de rendez-vous donnés par le professeur.

6. Les professeurs assument leurs obligations dans les limites de leur responsabilité de manière à assurer la plus grande sécurité aux élèves. Ils ne peuvent cependant pas être tenus responsables de la perte de biens personnels et des accidents résultant du propre comportement des élèves.

7. Ce voyage scolaire est une activité de groupe au cours duquel l'usage de l'alcool, de cigarettes ou d'autres drogues est interdit. Les professeurs se réservent donc le droit de fouiller les sacs et les armoires des élèves.

8. Dans le cas où les parents ont donné leur autorisation, les élèves ont le droit de participer à une promenade à vélo (si l'occasion se présente). Par leur signature, les élèves et les parents attestent que les élèves savent faire du vélo, connaissent les règles de circulation et s'engagent à les respecter. Les élèves sont tenus de se comporter prudemment pendant cette activité et ils ne doivent en aucun cas s'éloigner du groupe.

Signature de l'élève..... Date.....

Signature des parents / du tuteur..... Date.....